

Réponse aux questions et interpellation de Messieurs les députés Borsus, de Lamotte et Senesael sur « L'asphyxie budgétaire des centres de recherche agréés et la dispersion des ressources de R&D », « La liquidation des subventions aux Centres de Recherche » et « La problématique des centres de recherche wallons »

[REDACTED]
Messieurs les Députés,

Je voudrais commencer par souligner qu'il s'agit de bien distinguer les crédits classiques et les crédits destinés aux projets cofinancés par l'Union européenne.

Pour ce qui est des crédits classiques de soutien aux centres de recherche, soyez assurés que tous les montants nécessaires ont bien été prévus et que les liquidations suivent leur cours. Les questions posées par les honorables membres concernent les projets co-financés par l'Union Européenne et la Wallonie. Je tiens à souligner ici que ces projets tournent bien, que nos Centres sont dynamiques et je peux aujourd'hui vous confirmer que les moyens nécessaires ont été dégagés en vue de liquider l'ensemble des déclarations de créances disponibles et traitées au sein de la DGO6. En effet, dans le cadre du feuillet d'ajustement qui vient d'être finalisé, il a été décidé de prévoir une enveloppe supplémentaire de 20 millions d'euros pour couvrir l'ensemble des besoins en matière de cofinancements européens. Comme vous le voyez, les interpellations des Centres de Recherche dans le courant de l'été ne sont pas restées lettres mortes.

Je peux vous confirmer qu'un arrêté de transfert est actuellement en cours d'exécution afin de consacrer un montant total d'environ 16 millions d'EUR – sur les 20 qui ont été dégagés lors de l'ajustement ! – à la part wallonne des co-financements européens en matière de recherche. Ce montant permettra d'honorer l'ensemble des déclarations de créances traitées et en cours de traitement à l'administration, pour les centres de recherche, mais aussi pour l'ensemble des autres opérateurs (asbl, universités etc.) impliqués dans les projets européens. Je tiens à préciser que les parts européennes de ces déclarations de créances sont elles en cours de liquidation, ce qui constituera déjà un apport financier substantiel aux centres de recherche.

Le montant que je cite ici, d'environ 16 millions, fait suite à un relevé précis par mon administration de toutes les déclarations de créance traitées ou en passe de l'être dans le cadre des dossiers concernés. C'est donc bien à un règlement global de la question que nous procédons actuellement.

Pour ce qui concerne la partie de l'interpellation de Monsieur le Député Borsus où il s'inquiète plus spécifiquement de la situation des Centres de Recherche hennuyers, il faut souligner que le nombre et l'importance des projets sont plus élevés dans la zone couverte par les mesures « Convergence », où se trouve le Hainaut que dans les zones couvertes par les mesures « Compétitivité ». A nouveau, les moyens nécessaires à la liquidation des déclarations de créances ont été trouvés et les Centres hennuyers verront bien évidemment également leurs déclarations de créances honorées.

En ce qui concerne les chèques technologiques, pour lesquels Monsieur le Député Senesael pointait les retards de paiement, les montants nécessaires sont prévus et disponibles depuis plusieurs mois mais la mise en œuvre des paiements rencontre un problème d'ordre technique et administratif

relatif à la piste d'audit mise en place pour cette mesure. Ce problème a été identifié et les services de la DGO6 ont collaboré avec l'AST et avec la Cellule de l'Autorité de certification du Secrétariat général afin de le résoudre et d'éviter tout problème à l'avenir.

Je rejoins tout à fait Monsieur le député Borsus quand il se préoccupe du financement adéquat des outils existants avant d'annoncer la création de structures supplémentaires, surtout en période de rigueur budgétaire. En ce qui concerne l'Observatoire wallon des tendances et la Banque publique d'innovation, il ne m'appartient pas de répondre à cette demande puisqu'il ne s'agit pas de mon domaine de compétence.

En ce qui concerne un centre d'excellence en matière de technologies environnementales, je m'étonne. En effet, s'il est bien prévu de mettre sur pied, au cours de la législature (mais pas avant 2012) un centre d'excellence virtuel en matière de développement durable, comme prévu dans le cadre du Plan Marshall2.vert, il n'a pas été question de le limiter à un centre d'excellence en matière de technologies environnementales. Je me demande dans quelle mesure il n'y a pas confusion avec le 6^{ème} pôle de Compétitivité qui lui est bien dédié aux technologies environnementales.

Monsieur le Député de Lamotte faisait mention d'une correction d'erreur d'imputation dans le cadre du feuillet d'ajustement qui vient d'être voté par cette assemblée. Cette correction, ne porte que sur l'imputation d'un montant de 81.000 euros et nous avons profité de l'ajustement pour rétablir les imputations correctes. Cette imputation erronée entre allocations de bases de co-financements FEDER, n'aura eu aucun impact sur la problématique qui nous occupe aujourd'hui. La correction ayant été faite, les montants transférés ont depuis été mis en liquidation. Il s'agit là de la seule « correction » intervenue dans le cadre de l'ajustement en ce qui concerne les crédits européens en matière de Recherche.

Enfin, en ce qui concerne les procédures administratives et leur simplification, si je peux rencontrer, sur le fond, la préoccupation de l'honorable membre Senesael, il faut savoir que la Wallonie n'a pas tout le contrôle puisqu'une partie de ces procédures nous est aussi imposée par l'Union européenne. Cependant, je voudrais citer ici l'initiative du Gouvernement, prise en mars dernier, afin que puisse dorénavant être liquidée la part européenne des cofinancements indépendamment de la part régionale. Il s'agit d'une décision importante qui permettra de fluidifier le rythme des remboursements aux opérateurs. La mise en œuvre de cette décision a nécessité une adaptation des procédures administratives, ce qui a demandé un peu de temps. Cependant, les procédures adaptées sont maintenant d'application et les paiements de la part européenne des co-financements sont en cours pour les projets en matière Recherche.

Comme vous pouvez le constater, les moyens nécessaires ont bien été trouvés et nous mettons tout en œuvre pour soulager les Centres de Recherche le plus rapidement possible. Cette situation ne devant pas perdurer ni se reproduire à l'avenir, il ne nous semble pas opportun à ce stade de recourir à des systèmes impliquant des organismes financiers publics – ce qui pourrait générer des coûts supplémentaires.